



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/432
11 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 98 b) de l'ordre du
jour provisoire*

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES ET AUX PERSONNES DEPLACEES ET
QUESTIONS HUMANITAIRES : QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES ET AUX
PERSONNES DEPLACEES

Aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées et aux
réfugiés libériens

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 45/139, l'Assemblée générale a lancé un appel aux organismes des Nations Unies, aux organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, afin qu'ils fournissent l'aide matérielle et financière nécessaire pour le retour et la réinstallation des victimes de la guerre civile au Libéria. Elle a émané au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de poursuivre ses efforts afin de mobiliser les ressources supplémentaires indispensables à la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés libériens et de trouver une solution durable au problème des réfugiés libériens. L'Assemblée a aussi demandé au Secrétaire général, agissant en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de lui rendre compte, lors de sa quarante-sixième session, de l'application de cette résolution.

II. EFFORTS DEPLOYES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES, LES
ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX ET LES
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN VUE DE FOURNIR L'AIDE
FINANCIERE NECESSAIRE POUR LE RETOUR ET LA REINSTALLATION
DES VICTIMES DE LA GUERRE CIVILE AU LIBERIA

2. La guerre civile qui sévit depuis plus d'un an au Libéria a poussé plus de 750 000 Libériens à chercher asile dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire - 300 000; Ghana - 10 000; Guinée - 325 000; Nigéria - 1 000; et

* A/46/150.

Sierra Leone - 125 000; de plus, 1,5 million de Libériens ont été forcés de se déplacer à l'intérieur du pays. L'Organisation des Nations Unies est intervenue par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur spécial pour les opérations de secours d'urgence au Libéria (UNSCOL), qui a commencé à fournir des secours d'urgence à 300 000 personnes à Monrovia en décembre 1990. L'UNSCOL est chargé de superviser et de coordonner toutes les activités de secours au Libéria, y compris la fourniture d'une aide financière et d'un appui logistique (gestion et conseils techniques) à plus de 30 organisations non gouvernementales participant à l'opération.

3. Le Programme alimentaire mondial (PAM), comme c'est son rôle habituel, fournit des rations alimentaires à tous les bénéficiaires. Dans le cadre de son programme régional d'urgence (EMOP 4452), 202 026 tonnes de produits alimentaires doivent être distribués à 1 350 000 personnes au Libéria. La distribution est assurée par des organisations non gouvernementales, locales et internationales; la septième opération de distribution, qui a eu lieu au début du mois de mai, a touché 778 300 personnes, et la huitième, à la mi-mai, a permis de venir en aide à 900 000 rapatriés et personnes déplacées.

4. L'aide alimentaire donnée par le PAM et l'organisation Catholic Relief Services a été distribuée à Bomi Hills à 130 000 personnes et dans le comté de Cape Mount à 203 000 personnes environ. La distribution est assurée respectivement par Médecins sans frontières - France, et par la Fédération luthérienne mondiale.

5. Le taux de malnutrition a considérablement diminué dans la région de Monrovia parmi les enfants de moins de 5 ans. De décembre 1990 à avril 1991, le taux global de malnutrition est passé de 35,4 à 5,1. Pendant la même période, le taux de malnutrition avancée serait tombé de 15,8 à 1,7 %.

6. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) intervient dans le domaine médical pour l'UNSCOL et supervise les 31 établissements médicaux ouverts jusqu'à présent.

7. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'organisation Plan international et Médecins sans frontières - Belgique, ont mis au point des projets visant à apporter une aide à une trentaine de centres communautaires d'enseignement qui, en plus de leurs activités de garderie d'enfants et services d'orientation, offriront un programme d'instruction élémentaire. L'UNICEF a aussi demandé 300 000 dollars pour la remise en état des réseaux de distribution d'eau et d'électricité. L'organisation Catholic Relief Services fait office d'organisme donateur et fournit aux groupes vulnérables des aliments complémentaires - huile, poisson en poudre, sel, préparations à base de maïs et de soja et sucre. Elle offre aussi un appui logistique.

8. La situation au Libéria ne permet pas encore d'envisager l'organisation d'une vaste opération de rapatriement volontaire, mais les réfugiés qui retournent spontanément chez eux bénéficient des activités de secours menées par les Nations Unies. Les organismes des Nations Unies et une trentaine

d'organisations non gouvernementales poursuivent les opérations de secours en attendant qu'une mission d'évaluation des besoins dans l'ensemble du Libéria permette de lancer un appel unifié et de mettre au point un plan d'action concerté pour les secours à fournir dans l'immédiat et pour la reconstruction du Libéria.

III. MOBILISATION DE RESSOURCES PAR LE HAUT COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES EN VUE DE LA
REINSERTION DES PERSONNES DEPLACEES ET DES REFUGIES
LIBERIENS ET DE LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION DURABLE
AU PROBLEME DES REFUGIES LIBERIENS

9. Immédiatement après l'arrivée en Côte d'Ivoire et en Guinée de la première vague de réfugiés libériens, le Haut Commissaire a lancé un appel, le 21 février 1990, en vue de faire face aux besoins de 143 000 réfugiés dans les deux pays. A la suite de l'afflux de réfugiés en Sierra Leone à la fin de mai 1990, un deuxième appel a été lancé, le 28 juin 1990, en vue de répondre aux besoins de 20 000 réfugiés dans ce pays et aussi de tenir compte du fait qu'il y avait eu de nouvelles arrivées de réfugiés et que les besoins avaient augmenté en Côte d'Ivoire et en Guinée; le montant total demandé était de 11 326 000 dollars. En raison d'un accroissement très rapide, il a fallu lancer, le 3 septembre, un troisième appel portant sur 15 930 000 dollars et devant couvrir les besoins de 490 000 réfugiés dans les trois pays (280 000 en Guinée, 150 000 en Côte d'Ivoire et 60 000 en Sierra Leone). Les contributions reçues à la suite de l'appel ont permis de fournir une première aide d'urgence dans le cadre d'un projet multisectoriel. A la fin de 1990, le nombre total de réfugiés s'élevait à 750 000.

10. La réponse de la communauté des donateurs, bien que généreuse, a été longue à venir. Ce n'est qu'à la fin du mois d'octobre 1990 que le financement total a finalement été assuré, si bien que certaines activités ont dû être reportées sur le premier trimestre de 1991. L'efficacité de l'exécution des programmes et le respect des délais s'en sont manifestement ressentis. En dépit de ces retards de financement, le programme d'assistance aux réfugiés libériens a été maintenu à un niveau acceptable dans tous les pays d'accueil. Les taux de morbidité, de mortalité et de malnutrition des réfugiés ont été identiques à ceux de la population locale.

11. Le Programme alimentaire mondial, dans le cadre de six programmes de pays et de deux opérations régionales d'urgence, a fourni 90 470 tonnes d'aliments de première nécessité (équivalant à 57 328 627 dollars) aux personnes déplacées et réfugiés libériens. Le 1er août 1990, il a également accepté d'assurer en grande partie l'acheminement interne (ainsi que les opérations de stockage et de manutention correspondantes) vers les principaux entrepôts des trois pays. Le HCR, pour sa part, a fourni 4 348 tonnes de produits complémentaires d'une valeur de 4 563 400 dollars pour les secours aux réfugiés dans les trois pays. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a également offert une aide aux sociétés nationales de la Croix-Rouge, en distribuant des vivres dans les trois pays. Elle a également supporté le coût de cette opération.

12. Médecins sans frontières - France, en Sierra Leone et Médecins sans frontières - Belgique, en Guinée ont dispensé des soins de santé curatifs et préventifs. Les enfants réfugiés ont été inclus dans le programme élargi de vaccination en cours dans tous les pays. La plupart de ces programmes ont été financés directement sans ponction sur les ressources fournies en réponse aux appels du HCR.

13. Des efforts ont été faits pour améliorer l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement de tous les pays en finançant le forage de trous d'eau et de puits ainsi que l'aménagement des sources. Plus de 100 trous ont été creusés et équipés de pompes manuelles. Un volet éducatif du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement consistait à faire comprendre aux réfugiés la nécessité de protéger les ressources en eau. Des matériaux ont été fournis en vue de la construction de fosses d'aisance mieux conçues.

14. Tout au long de 1990, les combats ont menacé la paix et la sécurité dans tout le pays si bien que les réfugiés ont préféré rester dans les pays d'asile tant que la situation ne semblait pas retourner à la normale. Compte tenu du dynamisme de la population et pour éviter toute dépendance, le HCR s'est efforcé, même lors de la phase d'urgence, d'encourager l'autosuffisance chez les réfugiés, ne serait-ce que par des moyens limités.

15. En octobre 1990, le Comité exécutif du programme du HCR a approuvé un budget opérationnel de 23 247 000 dollars pour l'aide aux réfugiés dans le cadre des programmes généraux de 1991. Un montant révisé de 27 100 000 dollars a été approuvé lors de l'examen annuel des objectifs du HCR en mai 1991. Les programmes d'assistance lancés en 1990 seront consolidés en 1991 en vue, particulièrement, de promouvoir l'autosuffisance et l'intégration locale des réfugiés par le biais de projets agricoles et d'activités rémunératrices, de services d'éducation et de santé. Toutes les initiatives susceptibles de favoriser l'autosuffisance seront encouragées. Dans le domaine de l'éducation, les réfugiés ont organisé des écoles, faisant appel à des enseignants bénévoles. Le HCR a fourni le matériel scolaire de base.
